





Mardi 26 septembre 2023

AGIR pour la Surveillance!

Dans un contexte d'allongement des carrières et d'inflation galopante, l'UNSA Douanes et l'UDT engagent notre ministre et la direction générale à agir maintenant :

- En attribuant un décloisonnement du 1/5ème au 1/4ème, accompagné d'un déplafonnement, pour une prise en compte d'une réelle bonification au prorata de toutes les années réalisées en Surveillance.
- En versant <u>une aide mensuelle aux agents pour leurs frais de trajets domicile/travail</u>. Les agents de la Surveillance, comme beaucoup d'agents de contrôle en OP/CO, ne peuvent quasiment jamais bénéficier de la prise en charge des transports en commun par l'administration. A lire dans notre publication : <u>les oubliés de la douane !</u>
- En proposant <u>un soutien financier pour la garde d'enfants</u>, dont les parents travaillent en Surveillance (applicable aussi pour les OP/CO en horaires atypiques). Il est trop souvent impossible de trouver des moyens de garde d'enfant pour les nuits et les weekends, sauf à des tarifs prohibitifs.
- En accordant <u>une prime mensuelle pour tous les chefs d'équipe</u>, à laquelle viendra s'ajouter une indemnité à l'acte, calculée via Mathieu.
- En veillant à <u>une reconnaissance des fonctions d'encadrants accessible à toutes et</u> tous, sans distinction de grade.

